

Convocation du 19 octobre 2017 SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt-quatre du mois d'octobre à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, BONNET Natacha, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, WIPF Jean-Marie.

Absents : MM TERME Grégory, PERSE Coralie, BETIS Yoan, SAINTE CROIX Francis.

Absent ayant donné procuration : MM PERSE Coralie à JAUZE Corinne

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme BONNET Natacha, Adjointe au Maire est désignée pour remplir cette fonction.

Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 19 septembre 2017. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

32-2017/Demande de subvention au SMEG pour les travaux d'éclairage public suite au diagnostic du réseau réalisé en mai 2016

Vu le diagnostic du réseau d'Eclairage Public réalisé en mai 2016 par le SMEG,
Vu la délibération 30-2017 qui approuve les travaux d'éclairage public qui consiste au remplacement des ampoules au format LED,
Vu le devis de la société DAUDET Electricité à Crespian (30) d'un montant de 26 394.00 €/TTC soit 21 995.00 €/HT, présenté ce jour,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver le montant le devis la société DAUDET Electricité à Crespian (30) d'un montant de 26 394.00 €/TTC soit 21 995.00 €/HT,
- De réaliser les travaux sur deux ans à savoir 2018 et 2019
- De solliciter l'aide financière à hauteur de 70 % du SMEG
- D'autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire

33-2017/Subvention de fonctionnement aux associations exercice 2017

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'octroyer une Subvention de fonctionnement sur l'exercice 2017 aux associations suivantes :

- Comité des fêtes de Saint Clément : 1 000.00 €
- La Diane Saint Clémentoise : 100.00 €

Convocation du 19 octobre 2017 SEANCE DU 24 OCTOBRE 2017

34-2017/ Adhésion à l'Agence Technique Départementale du Gard

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5511-1 prévoyant la création d'un établissement public dénommé agence départementale,

Vu le budget primitif 2018,

Vu le rapport de M. Le Maire relatif à la convention d'adhésion de la commune de à l'Agence Technique Départementale du Gard,

Considérant l'intérêt de la commune à disposer d'un service d'assistance technique, juridique et financière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

Article1 : d'approuver les statuts de l'Agence Technique Départementale du Gard,

Article2 : d'approuver la convention d'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale du Gard

Article2 : d'autoriser M. RENNER Sylvain, Maire de la commune de Saint Clément, à signer la convention précitée et ses annexes et à représenter la commune au sein des organes délibérants de l'Agence

La séance est levée à 19 h 35

Le Maire, <u>Sylvain RENNER,</u>		
Grégory TERME	Sylvain LALIGANT	Bernard DIDION
Natacha BONNET	Jean-Marie WIPF	Corinne JAUZE
Yoan BETIS	Francis SAINTE CROIX	Coralie PERSE